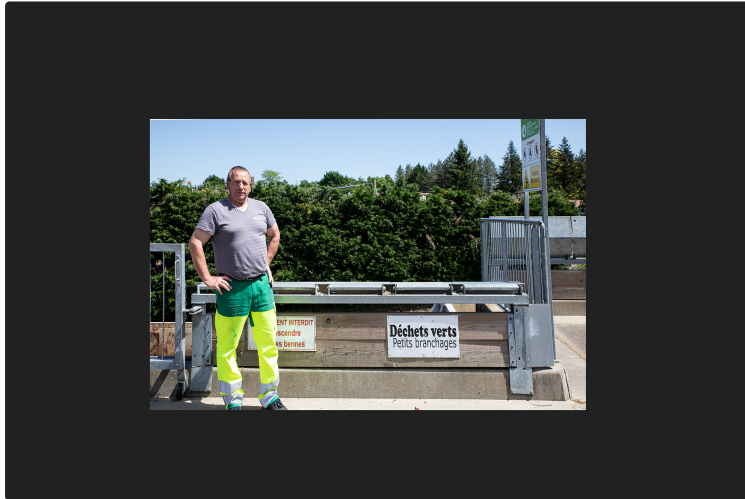


Les 9 déchetteries du Sictom Ouest ouvertes aux déchets verts

À partir du 27 avril (et non du 28)



Les 9 déchetteries du Sictom Ouest ouvertes aux déchets verts

Le Sictom Ouest fait savoir que les 9 déchetteries de son territoire de compétence sont de nouveaux ouvertes, **à partir du lundi 27 avril 2020 (et non du 28)**. Mais, pour l'instant, uniquement aux déchets verts. Aux horaires habituels.

Rappel : ces déchetteries sont celles de Aignan, Cazaubon, Éauze, Le Houga, Nogaro, Plaisance-du-Gers et Riscle dans le Gers et, dans les Landes, d'Aire-sur-l'Adour et d'Eugénie-les-Bains.

Cette décision est prise, selon le Sictom Ouest, à cause des demandes croissantes des usagers et de l'interdiction de brûlage. À noter que l'interdiction de brûlage est assortie d'une amende de 450 euros.

Conditions à respecter

Une seule personne par véhicule,

Un seul apport par jour (de 1,5 m³ maximum),

Deux véhicules au maximum pourront vider simultanément leurs déchets verts,

Les gros véhicules et grandes remorques sont interdits,

Les protections individuelles sont recommandées (gants, masque),

Le respect des gestes barrières vis-à-vis du gardien,

Le nettoyage du quai après vidage,

Les autres déchets sont refusés,

La carte est obligatoire pour les professionnels et les employés à domicile.

Accès à la déchetterie pendant le confinement

Les usagers se rendent à la déchetterie sous leur responsabilité. Sur l'attestation dérogatoire, il faut cocher la case n°2 (« Déplacement pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur le site (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) **et ajouter à la main un astérisque mentionnant « se rendre en déchetterie ».**

Noter que les agents de la déchetterie ne pourront pas aider au déchargement.



Le gardien de la déchetterie de Nogaro montre les consignes